



RAPPORT DE PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Dépenses de fonctionnement

Chapitre 60 – « Achats et variations des stocks »

L'article 6061 « Fournitures non stockables » concerne les factures ENGIE, les consommations en 2021 représentent un total de 470 692€ réalisé au regard de la prévision de 553 000€. Cette dépense est en baisse par rapport à 2020 (- 59 359€) et est liée à une année 2021 ayant connu la gelée noire au printemps 2021 ayant entraînée une perte importante des récoltes et de ce fait la consommation à l'automne a été très faible.

L'article 60622 « carburant » présente un réalisé de 12 539€ pour une prévision de 16 000€. Ce poste est en hausse de 1 500€ par rapport à 2020. Ce poste sera à surveiller de près en 2022 avec la crise en Ukraine et l'explosion du prix du pétrole.

L'article 60632 « fournitures petits équipements » ce poste prévu au BP pour 170 000€ a dépassé les prévisions de 18 158€ et comprend notamment le solde de la commande de manchons et raccord chez Christaud pour 52 186€ (stock sur 3 ou 4 ans).

Cette dépense réalisée de 188 158€ nécessite une liste ci-dessous non exhaustive :

- Acquisition de 30 compteurs Corely DN 300 pour 6 687€ chez BAYARD (M 40).
- Acquisition de tuyères, de clapet de fermeture, de compteurs en DN 100 et 150 pour 12 563€ chez BAYARD (M 41).
- Achat et livraison de canalisations et pièces spéciales pour équiper le lot La Clorisse pour 9 377€ chez ORYX ELEVEN (M 64).
- Livraison d'une plateforme Sherpascopic pour 1 275€ chez ANDRETY (M 92).
- Achat vannes de régulation DN 100/150/200 en PN 16 et coude Electrobloc pour 20 580€ chez ELECTROSTEEL (M 787).
- Achat et livraison de canalisation hors tranche 3 en DN 100/150/200 et 400 pour 17 793€ chez ELECTROSTEEL (M851).
- Achat et livraison de manchette, brides mobiles et cônes de réduction hors tranche 3 pour 10 250€ chez Frans BONHOMME (M 855).
- A rajouter de nombreuses factures d'équipement de réseaux (CHRISTAUD, SAMSE, ANDRETY, AUTO-DISTRIBUTION).

Chapitre 61 « Services extérieurs »

L'article 611 « Contrat de prestations » prend en compte l'abonnement Predict et une facture de déplacement de canalisations depuis les Prayaous vers la station de Monetier.

L'article 613 « Locations » prend en compte les loyers pour le stockage de pièces sur la parcelle de Mr Bardonnenche ainsi que la location de la salle de la Mairie du Poet pour les CS.

L'article 615228 « Entretien réparations autres bat » prend en compte la pose de la crémone sur la porte du bâtiment des Prayaous chez DOORTAL pour 1 055€ (M490) ainsi que la MEP du rayonnage chez MECALUC pour 3 279€ (M 491)

L'article 615232 « Entretien réparation réseaux » reste conforme aux prévisions.

Cet article en forte progression par rapport à 2020 de près de 100 000€ dû :

- L'aménagement de la parcelle des Prayaous par POLDER pour 36 355€ (M66/67),
- La réalisation et pose d'établi et revêtement de sol pour 10 140€ chez SOPEI.
- Les travaux de curage et débroussaillage par la Sté Alpine des Bois pour 26 500€ (M217 à 221).
- Des Travaux sur vanne hydrobloc sur la station des Prayaous par SOPEI (M282).
- L'aménagement du site des Prayaous par la plantation d'arbres et végétaux par B MAURIN pour 7 200€ (M341).
- Le remplacement d'une Canalisation en DN 150 par DN 250 à la station des Prayaous par APEI MAGAUD pour 10 568€ (M 520).
- L'aménagement de la parcelle de stockage de Monetier et déplacement de canalisation par ABRACHY pour 27 371€ (M643/644/672).
- La réalisation de l'alimentation électrique pour la Communauté de la Réconciliation pour 28 000€ par ABRACHY (M850).

L'article 6156 « Maintenance » comprend les contrats de maintenance et télésurveillance des alarmes DESSAULT, les contrats de protection cathodique par PROTECA, la requalification des réservoirs par l'APAVE pour 3 000€ (M 536), le reconditionnement d'un moteur à la station St Martin pour 8 890€ par APEI MAGAUD (M 557), l'expertise vibratoire de la pompe à la station Maugrath par DYNAE pour 2 470€ (M 611).

L'article 6168 « Autres primes d'assurance » Au BP 2021 il a été prévu 10 000€, la dépense de 8 771€ est en hausse de 1 500€ soit 20% et est due à la mise à jour du patrimoine immobilier et l'augmentation conséquente de l'assurance sur la flotte automobile passant de 3 800€ en 2020 à 4 853€ en 2021.

L'article 617 « Etudes et recherches » conforme aux prévisions avec 45 117€ réalisé pour 46 000€ prévu s'explique par les principales dépenses suivantes :

- Suivi altimétrique des Poux par SALLA LECOMTE pour 8 600€ (M 54/55).
- Le dossier de régularisation Adm et obtention d'une autorisation de délivrance des eaux par prélèvement en Durance à la station des Prayaous pour 16 137€ par HYDERTUDES (M 225/226).
- Les journées d'intervention par GE04 pour 5 895€.

- L'étude écologie pour l'arasement de la prise sur le Sasse par ASELIA pour 4 200€ (M 788).

Chapitre 62 – « Autres services extérieurs »

L'article 622 « Rémunérations intermédiaires et honoraires » est en baisse par rapport aux prévisions de 130 000€ avec un réalisé de 93 054€.

L'ASA du Canal de Ventavon St Tropez a des montants d'honoraires toujours très élevés de par les nombreux contentieux existants et notamment avec EDF dont un aperçu non exhaustif est donné ci-dessous :

- 1) **Dossier Recours en annulation expertise barrage des Poux** (Avocats SEVAUX MATHONET) coût 23 200€
- 2) **Dossier EDF ouverture/fermetures vannes 2018 2019 et 2021** (Avocats LANDOT et ASSOCIES Paris) coût de 12 056€
- 3) **Dossier EDF Défense recours titre 2021 acompte 60%** (Avocats LANDOT et ASSOCIES Paris) coût de 1 500€
- 4) **Dossier EDF pour gratuité 4 millions Kwh** (Avocats BORE) pour 9 000€ Recours au Conseil d'état pour dossier 2012 à 2014
- 5) **Dossier EDF pour gratuité 4 millions Kwh** (Avocats REMY) pour 5 500€ CAA dossier 2012 à 2014
- 6) **Dossier EDF pour 7 procédures au TA pour gratuité 4 million Kwh et litige sur exécution convention de 1972** (avocat LESAGE BERGUET) pour 7 000€
- 7) **Dossier référé Préfecture 05 pour annulation de marché Tranche 3** (Avocats SEVAUX MATHONET) pour 16 300€
- 8) **Dossier recours contre la décision de la Région Sud** (Avocats SEVAUX MATHONET) pour non-versement du solde de la subvention tranche 2 pour 7 600€
- 9) **Indemnité expert dossier 4 million Kwh** (DEMUYTER) de 2012 à 2014 pour 4 840€
- 10) **Dossier Remise en état du Canal de Ventavon** (Avocats LANDOT et ASSOCIES) pour rédaction requête pour 1 000€

L'article 627 « Services bancaires » concerne les frais et intérêts liés à la ligne de crédit de 400 000€

L'article 6288 « Autres services extérieurs » pour un réalisé de 198 558€ concerne la redevance due à l'ASA du Canal de Gap dans le cadre de sa convention de gestion pour 169 902€ en baisse de 10 000€ par rapport à 2020 auquel s'ajoute les indemnités des

conventions de servitude de passage pour les tranches 1 et 2 de conversion des irrigations pour 28 656€.

Chapitre 63 « Impôts taxes et autres »

L'article 637 « autres impôts et taxes » enregistre une facture Agence de l'Eau 2021 pour 62 009€. Il s'agit de la consommation d'eau 2020 payé sur l'exercice 2021 et correspondant à 25 799 567 m3 contre 28 921 329 m3 en 2019 et 18 212 859 m3 en 2018

Chapitre 64 « Personnel »

Les charges salariales en 2021 sont stables (132 236€) voir même en légère baisse de 6 000€ pour le personnel non titulaire.

En 2021 il a été versé pour 6 857€ d'ARE pour Mr NENNA alors que ses indemnités pour 2020 s'élevaient à 12 428€.

Pour information, au 31 décembre 2021 M. NENNA dispose encore de 167 jours d'ARE.

En revanche, les dépenses de charges sociales en 2021 sont en augmentation de 17 298€ dues pour la plupart au 4^e trimestre 2020 qui a supporté le versement des indemnités de maîtrise d'œuvre au personnel en charge du dossier tranche 3.

Chapitre 66 « Charges financières »

L'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » pour 14 600€ contre 20 000€ prévu. Cela s'explique par le fait que fin 2021, ni le prêt de 100 000€ (Tr 3) ni le Prêt de 250 000€ (Raccords/Manchons et Grde St Anne n'ont encore porté intérêt. Ils le seront en 2022.

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »

L'article 6752 « Valeur comptable des immo cédés » pour 25 779€ concerne la reprise au bilan du Peugeot 4008 (ex-véhicule du Directeur)

Les dépenses de fonctionnement pour 2021 s'élèvent à la somme de **1 704 114,53€** en baisse de 9% par rapport à 2020 (1 887 615€)

1.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des postes suivants :

Le chapitre 70 « Produit des services du domaine, ventes » concerne les facturations de travaux, le rôle et quelques remboursements de frais pour 1 615 372€.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » concerne le produit de la mise à disposition du système d'évacuation pluviale mis en location et versée à l'ASA par la Commune de Sisteron pour 120 000€.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » concerne essentiellement l'encaissement des loyers pour 10 884€.

Le Chapitre 77 « Produits exceptionnels »

Concernent à l'article 7718 le produit des parts sociales sur la Caisse d'Épargne.

A l'article 7752 le produit de la vente du Peugeot 4008 affecté auparavant au Directeur

A l'article 7788 le produit de l'acompte + le solde de la gratuité des 4 millions de kwh 2021 pour 316 323€, la régularisation du dossier CSPE 2020 pour 111 318€, et quelques recettes comme la rémunération suite expertise d'un DCE pour l'ASA de la Bleone pour 4 000€ et la condamnation de la Préfecture 05 dans le dossier référé Tranche 3 pour 2 029€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de **2 190 935,66€** en baisse de 17% par rapport à 2020 qui comptait **2 654 431,05€**

A noter qu'en 2020 l'ASA avait perçu un rappel de 3 années de CSPE

C'est ainsi que le résultat budgétaire de l'année 2021, en section de fonctionnement, équilibré aux prévisionnels, se clôture avec un excédent de **486 821,13 €** au terme de son exécution.

2. SECTION INVESTISSEMENT

2.1. Dépenses d'investissements

L'article 1641 « Emprunts en euros » On constate que le montant des emprunts à rembourser reste stable en 2021 avec 141 181€ pour 137 375€ en 2020. Ceci s'explique par le fait que ni l'emprunt de 100 000€ au titre de la tranche 3 ni le prêt de 250 000€ débloqué en 2021 pour seulement 108 000€ n'ont porté encore échéance. Les 1 ères échéances de remboursement seront pour 2022.

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

L'article 2158 « Autres matériels et installations » réalisé pour 42 604€ pour 140 000€ prévu le reconditionnement de 3 moteurs chez APEI (21 692€), le rebobinage d'un moteur chez APEI (6 099€) et l'auto-curage de l'adducteur sur la station des Prayaous chez APEI (14 813€).

Etaient prévu en 2021 la livraison des canalisations et pièces hydrauliques ainsi que les travaux pour la Grande Ste Anne. Du fait de vouloir terminer à temps les travaux de la tranche 3, ces travaux ont pris quelques retards et seront bien réalisés début 2022 et ont bien été pris en compte dans les restes à réaliser 2021 pour 75 000€.

L'article 2182 « Matériel de transport » n'a aucune dépense mais est pris en compte en reste à réaliser la somme de 15 000€ concernant la commande en 2021 d'un nouveau véhicule Peugeot Partner pour le garde D. RICHAUD en remplacement de son ancien véhicule datant de 2009.

L'article 2183 « Matériels de bureau et informatiques » pour 3 945€ comprend l'acquisition des tablettes informatiques pour les gardes, l'achat d'un onduleur et unité centrale pour station.

Opération 10 Conversion des irrigations

Cette opération est soldée en dépense et subsiste un reste à réaliser (RAR) en recettes pour 100 500€ concernant le solde de la subvention FEADER tranche 2.

Opération 12 Conversion irrigation Tr 3

Les subventions de l'Agence de l'Eau et la région FEADER ont été accordées pour 934 410€ pour un projet estimé à 1 040 000€.

Les appels d'offres avaient été lancés en 2020. Pour mémoire avaient été retenues :

- Pour la fourniture de canalisations et pièces spéciales la société ELECTROSTEEL
- Pour les travaux de pose des canalisations la société ABRACHY
- Pour les travaux du Puit de Valernes la société SOPEI
- Pour la mission de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) la société APAVE
- Pour la mission d'assistance environnementale et suivi écologique faune flore la société ASELIA ECOLOGIE
- Pour la mission de relevé topographique la société SE2T

En 2021, Les travaux se sont déroulés sans encombre pour 966 654,50€

Il a été inscrit en restes à réaliser (RAR) fin 2021 pour cette opération 12 en dépenses 71 605,50€ et en recettes 814 950,18€

Les dépenses d'investissement pour 2021 s'élèvent à la somme de **1 154 385,87€**.

Elles sont en très forte hausse par rapport à 2020 (s'explique par + 966 000€ de travaux tranche 3)

2.2. Recettes d'investissements

L'article 1641 « Emprunts » pour 744 490€ s'explique par l'apport en octobre 2021 d'un prêt de substitution de la Caisse d'Epargne d'un montant de 494 490€ correspondant au montant de la subvention accordée par la région au titre de la tranche 3 mais non encore versé. Ce prêt très court terme de 3 ans était indispensable au respect des délais imposés par la Région pour terminer les travaux.

Le deuxième emprunt est celui de 250 000€ pour les travaux de la Grande Ste Anne et la réalisation d'un stock de raccords et manchons.

La reprise du déficit d'investissement 2020 pour 241 985,32€ par compensation sur le résultat de fonctionnement.

Au titre de l'opération 12, sur 908 024€ de financement prévu, seul est parvenu un second acompte de l'Agence de l'Eau pur 87 984€ et l'emprunt de 100 000€ pour l'auto-financement.

Les recettes d'investissements pour 2021 s'élèvent à la somme de **1 200 238,64€**

Il est également tenu compte d'un reste à réaliser de 814 950,18€ de subventions non versées au titre de la tranche 3 de conversion des irrigations.

2.3. RESULTAT

Le résultat de l'année 2021 se clôture ainsi :

En fonctionnement par un excédent de 486 821,13 €

En investissement par un excédent de 45 852,77 €

Globalement sur l'exercice 2021 un excédent de 532 673,90€ €

Commentaires sur les résultats :

Globalement, la situation budgétaire s'améliore par rapport à 2019 et 2020 faisant ainsi passer le résultat global à la clôture 2019 de 2 169 248,41€ à 2 824 215,15€ en 2020 et 3 114 903,73€ en 2021. Cependant cette situation nécessite quelques précisions sur les résultats.

En Fonctionnement courant

La ressource en fonctionnement courant semble suffisante au prix d'un gros effort demandé aux adhérents via le rôle voté en 2019 (1700 000 €) et en 2020 (1 600 715€) et en 2021 (1 603 342,15€) contre 1 185 674€ en 2018).

Commentaire : le montant des rôles voté en 2021 permet de maintenir un niveau de trésorerie permettant de faire face aux dépenses de l'ASA dans l'entretien de ses réseaux d'irrigation et la défense de ses intérêts dans les nombreux contentieux auquel l'ASA doit faire face depuis plusieurs années avec EDF.

Pour information, EDF n'a plus rien versé à l'ASA au titre de la convention de 1972 depuis janvier 2019 et son passage au fournisseur d'énergie ENGIE soit environ 321 370€ en 2019 et 317 310€ pour 2020 et 316 323€ en 2021.

Il faut souligner que la CAA de Marseille a rejeté notre droit à la gratuité de 4 000 000 kwh conformément à l'article 4 de la convention de 1972 pour la période 2012 à 2014 validant ainsi les calculs de l'expert (M. DEMUYTER) mandaté par la CAA qui préconise un droit d'environ 2,2 millions de kwh dans la limite de 1000 kwh de puissance.

Le dossier est en cours d'étude auprès du Conseil d'état qui devient le dernier rempart face à ce principe accordé par EDF depuis près de 50 ans.

Le conflit en Ukraine début 2022 a entraîné de facto une flambée des coûts énergétiques qui va avoir de graves conséquences sur le budget énergie 2022. Il est fort probable que la ligne budgétaire correspondante soit insuffisante pour 2022 entraînant de ce fait un réajustement des recettes.

En Investissements

L'ASA a encore diminué son niveau d'endettement de près de 502 243€ par rapport à 2020 passant de -714 592€ à -212 349€

L'ASA a toujours en 2021 son contentieux avec la Région SUD FEADER quant à percevoir le solde de la tranche 2 de conversion des irrigations pour 100 500€ depuis 2018.

2.4. RESTES A REALISER

Il y a des restes à réaliser importants rattachés au compte administratif 2021 pour 156 605,50 € de travaux dans le cadre de l'opération 12 « Conversion des irrigations Tr 3 » et 814 950,18€ de subventions restantes à percevoir réparties comme suit : Opération 12 « Conversion des irrigations Tr 3 » pour 714 450,18€ de subvention Région et Agence de l'eau ainsi que le solde de l'opération 10 « conversion des irrigations Tr 2 » pour 100 500€

Le Directeur

Vincent De TRUCHIS

Fait à Gap, le 8 avril 2022
Le Président

Christian GALLO